

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE551

présenté par  
Mme Bregeon, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

I. – Au début de l'alinéa 11, insérer les mots :

« Lorsqu'il fait l'objet d'une évaluation environnementale, ».

II. – En conséquence, après le mot :

« environnement »,

supprimer la fin du même alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.